



Ornans, le 2 février 2018

## **Communiqué de la Municipalité d'Ornans**

### **Droit de réponse**

A la lecture de l'Est Républicain paru ce vendredi 2 février dans *-édition de Besançon et du Haut-Doubs-* consacrées à Ornans et intitulées « Plaintes et démissions : crise politique à Ornans », la Municipalité tient à réagir sans attendre.

Crise politique ? Le conseil municipal s'est toujours réuni et a approuvé les délibérations, y compris les démissionnaires pendant ces deux dernières années. La municipalité a toujours travaillé en lien étroit avec le personnel municipal.

Il est évident que l'objectif des intervenants est d'attaquer à titre personnel le Maire d'Ornans, présenté comme isolé dans les circonstances. Les griefs des plaignants évoquent en plus seulement le Directeur des Services et une certaine Madame P. qui l'auraient soutenu.

Devant cette manœuvre, la Municipalité réunie ce midi tient à affirmer sa solidarité, sa détermination à poursuivre avec son Maire le travail entrepris depuis deux ans.

Le Conseil Municipal réuni en bonne et due forme hier soir jeudi 1<sup>er</sup> février (comme prévu, et non le mercredi 31 janvier comme indiqué dans l'article) a réorganisé la Municipalité en tenant compte de la démission de deux adjoints sur 8 et de celles des élus qui les ont accompagnés.

La nouvelle Municipalité compte donc désormais 7 adjoints et 7 conseillers délégués : Monsieur Daniel Pernin, 1<sup>er</sup> Adjoint, Madame Virginie Calvi, 2<sup>ème</sup> Adjointe, Monsieur Jean-Maurice Boillon, 3<sup>o</sup> Adjoint, Madame Monique Magneron, 4<sup>o</sup> Adjointe, Monsieur Gérard Chabod, 5<sup>o</sup> Adjoint, Madame Marie-Jeanne Petit, 6<sup>o</sup> Adjointe, Monsieur Patrick Lehmann, 7<sup>o</sup> Adjoint.

7 Conseillers municipaux ont reçu délégation : Mesdames Estelle Allemandet, Sylvie Bole, Sylviane Cuenot, Christelle Galmiche, Messieurs Yves Amiez, José Pereira, Julien Vuillemin.

Le Groupe majoritaire est donc en mesure maintenant de poursuivre sa tâche dans une cohésion enfin acquise, et sans perdre davantage de temps.

En effet, si l'on presse certains, paraît-il, de parler, la Municipalité est quant à elle fortement pressée d'agir car nombre d'Ornais sont lassés et meurtris par des manœuvres préjudiciables pour notre Cité.

La Municipalité tient à exprimer son indignation devant les deux dépôts de plainte dont se targuent Madame Nathalie Bertin et Madame Figuerio, et qui viseraient d'abord le Maire d'Ornans en mettant en cause une certaine « Madame P. » et Monsieur le Directeur général des services.

La Municipalité assure Madame Petitet, désignée irrespectueusement par la seule initiale de son nom, de sa profonde estime et de sa gratitude pour ses 29 années de dévouement au service de la Commune. Sa mise en cause en ces termes est inacceptable pour une élue dont l'engagement franc et inlassable n'est mis en doute par aucun autre Ornais.

De même, la Municipalité veut rendre hommage à la conscience professionnelle et à la rigueur irréprochable de Monsieur le Directeur général des services.

La Municipalité enfin apporte tout son soutien à Sylvain Ducret, qui depuis deux ans, s'est efforcé, malgré les embûches et les difficultés entretenues par certains, d'exercer son mandat avec le seul souci de l'intérêt général sans considération personnelle ni partisane, contrairement à l'image que certains s'emploient à vouloir lui donner.

La Municipalité va donc continuer sa tâche avec une résolution renforcée par cette épreuve surmontée.

Le Groupe Majoritaire évitera le plus possible d'entretenir une polémique lamentable. Néanmoins, il se tient à la disposition de tous les Ornais qui demanderaient à visage découvert des renseignements plus précis et révélateurs des motivations réelles de ses détracteurs.

Concernant la gestion municipale financière et administrative, qualifiée dans l'article de Monsieur Vieille de « préoccupante et sans visibilité », il est à noter que l'accusateur est absent depuis 2 ans des séances du conseil municipal. En outre, les démissionnaires ont voté la totalité des délibérations présentées, validant ainsi la gestion communale.

Enfin, le groupe majoritaire s'étonne du titre d'un article qui évoque « une contre-attaque ». Or, Madame Bertin a elle-même lancé l'attaque par une technique de discorde bien connue, appliquée et éprouvée. Cette technique avait déjà porté ses fruits en 2015 lors de ce présent mandat qui avait conduit 2 personnes, dont la première adjointe de l'époque à démissionner.

En fait, il s'agit uniquement de satisfaire des ambitions personnelles indépendantes de toute notion de gestion, sans attendre la fin du mandat.